

Pauvreté et personnes âgées
**« Mieux vaut être jeune,
riche et en bonne santé... »**

« Mourir, cela n'est rien, mourir, la belle affaire ! Mais vieillir, oh vieillir ! ». Si le cancer n'aura pas laissé à Jacques Brel, décédé à 49 ans, le temps de vérifier ses appréhensions, il n'en est pas de même pour la majorité de ses contemporains. L'espérance de vie s'allonge d'année en année. Meilleures conditions de vie, progrès de la médecine et des technologies, ... on ne peut que s'en réjouir, d'autant plus que la santé des seniors a tendance à s'améliorer également. Les personnes âgées sont aussi de plus en plus nombreuses dans notre pays : la génération issue du baby-boom d'après guerre arrive à l'âge de la retraite et le paiement de sa pension est un défi pour les années à venir. Les plus de 65 ans sont 1,8 million en 2010 ; on prévoit qu'ils seront 2,6 millions en 2030. Un défi lancé aux pouvoirs publics, d'autant plus que le grand âge est une période de la vie où les inégalités sociales s'accroissent.

Avec le soutien du service Education permanente de
la Communauté française Wallonie-Bruxelles



Cette analyse est disponible en format pdf (A4) sur notre site www.vivre-ensemble.be. Elle peut être reproduite et publiée. Nous vous demandons de mentionner la source et de nous transmettre copie de la publication. Vivre Ensemble Education, 2009

Les chiffres sont éloquentes : en Belgique, **le risque de pauvreté¹** est de 11,5% pour les 25-49 ans. **Pour les plus de 65 ans, il s'élève à 23% !** A l'âge de la retraite, les revenus diminuent et certains frais, comme ceux liés à la santé, ont tendance à augmenter. De plus, les personnes qui vivent la pauvreté vieillissent souvent prématurément : leurs conditions de vie leur usent le corps et l'esprit. Elles sont donc plus jeunes que les autres confrontées à des problèmes de santé et aux frais qu'ils engendrent.

INÉGALITÉS

Hommes et femmes ne sont pas égaux devant la vieillesse. Bien sûr, les femmes ont une espérance de vie plus élevée que les hommes, même si l'écart tend à se réduire. Mais elles ont aussi un revenu généralement plus faible au moment de la pension : ce sont elles qui ont arrêté de travailler pour s'occuper de leurs enfants, durant quelques années ou définitivement ; ce sont elles qui ont travaillé à temps partiel pour consacrer du temps à leur famille. Ce sont elles qui ont renoncé ou qui n'ont pas eu accès à des postes à responsabilités bien rémunérés, trop prenants pour une mère de famille.

Parmi les plus de 85 ans, on trouve une majorité de femmes seules, souvent isolées, ce qui les rend plus vulnérables.

Indépendants et salariés, retraités de la fonction publique ou du secteur privé ne sont pas non plus sur le même pied au moment de la retraite. **Le développement d'un système de pensions privé est un risque pour les personnes les plus pauvres** : les plus favorisés se constituent une réserve financière via des épargnes-pension fiscalement encouragées, tandis que les moins chanceux se contentent de la **pension légale – l'une des plus faibles de l'ex-Europe des 12** - qui doit faire face au « papy-boom » évoqué plus haut.

Les personnes de plus de 65 ans qui ont un très faible revenu ont droit à la **GRA-PA** (Garantie de revenus aux personnes âgées). Ce revenu est de 595,33 euros par mois pour une personne cohabitante et de 892,99 pour une personne isolée². Juste un peu plus que le seuil de pauvreté, qui s'élève à 878 euros mensuels.

DE NOUVELLES FAÇONS DE SE LOGER

Si le logement est un problème pour une part importante de la population, que dire des personnes âgées à faible revenus ? A un certain âge, beaucoup se voient contraintes de quitter un logement qu'elles occupaient parfois depuis des décennies. Soit parce que le logement lui-même n'est plus adapté à leurs difficultés de mobilité, soit pour se rapprocher d'un centre urbain et de ses services si elles vivent à la campagne,

ou de leur famille,... Outre le prix généralement très élevé du logement aujourd'hui, **il faut compter avec les besoins spécifiques des aînés** (plain-pied ou ascenseur, proximité des commerces et des transports publics,...) Pas toujours facile à trouver dans des quartiers peu favorisés.

Quant aux **maisons de repos et de soins**, nombreuses dans les mains du secteur privé, leur coût peut être très élevé et hors de portée pour les détenteurs des revenus les plus faibles. Une partie des CPAS gère des maisons de repos et de soins accessibles à tous. Lorsque les personnes ne parviennent pas à payer leur hébergement, le CPAS peut intervenir financièrement. Mais, comme partout, il y a des listes d'attente...

Mais il existe **d'autres modes de logement pour les seniors**. L'hébergement, par une personne âgée, d'un étudiant en est un bel exemple : en échange d'une chambre, l'étudiant assure une présence la nuit, un coup de main pour les courses, par exemple, et en général un repas par semaine pris en commun. Outre l'aide matérielle, la cohabitation est bénéfique pour la personne âgée qui sort de son isolement, mais aussi pour le jeune qui peut bénéficier d'un lien qui devient souvent affectif avec quelqu'un d'une autre génération.

L'asbl « 1toit2âges³ » s'est donné pour objectif d'organiser à Bruxelles ces rencontres entre étudiants et « papies/mamies » - dès 50 ans - vivant

seuls. Elle regrette que peu de personnes âgées se lancent dans l'aventure (18 offres pour 300 demandes d'étudiants). **Ce type de logement intergénérationnel, tout comme l'habitat groupé sous différentes formes, est pourtant appelé à se développer dans les années à venir** : il apporte un solution aux problèmes financiers des uns et des autres, mais aussi des relations sociales bénéfiques pour tous, et en particulier pour la santé des seniors. Il ne faudrait pas cependant que ce type d'habitat soit pénalisé par un statut de cohabitant qui en annulerait l'avantage financier.

D'autres initiatives existent, qui restent à développer et à multiplier, comme les **centres de jour**, où les personnes peuvent passer la journée en compagnie d'autres personnes et prendre un repas en commun. Certains CPAS proposent ce type d'accueil qui permet aux personnes de vivre plus longtemps chez elles. Des associations de quartier proposent des **rencontres entre enfants ou adolescents et personnes âgées**. On voit ainsi des retraités aider les enfants à faire leurs devoirs, leur raconter des histoires, leur apprendre à préparer un bon potage ou un gâteau aux pommes... Grâce à ces initiatives, les personnes continuent à vivre chez elles tout en gardant ou en reprenant une place citoyenne et utile dans leur quotidien, le quartier et la société.

Quant aux enfants et aux jeunes, ils trouvent en ces papies/mamies des repères sociaux et affectifs qui peuvent les guider par leur expérience et leur disponibilité.

Tout ce qui lutte contre l'isolement et renforce l'utilité sociale des plus âgés est favorable à leur santé et à la cohésion sociale en général. Une personne âgée, même à faibles revenus, qui a autour d'elle un réseau de proximité (familial, amical, associatif), court moins de risque de tomber dans la pauvreté qu'une personne isolée qui n'a personne à qui demander de l'aide. Ces initiatives mériteraient donc une attention et un soutien particuliers de la part des pouvoirs publics.

ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

4 Des dispositifs existent pour **limiter les frais liés à la santé pour les aînés** : la réduction de 30% du ticket modérateur sur les consultations et visites à domicile pour les pensionnés de plus de 75 ans, l'application du forfait dans certaines maisons médicales,... Malgré tout, une maladie chronique ou une invalidité peut engendrer des frais importants qui ne sont pas toujours remboursés : médicaments, matériel d'incontinence, transports, ... Une **allocation d'aide aux personnes âgées (APA)** est accordée aux personnes de plus de 65 ans pour lesquelles un manque d'autonomie ou une autonomie réduite est établie. Il s'agit d'une aide sociale. En Flandre existe depuis 2001 une « **assurance-dépendance** », à laquelle contribuent obligatoirement tous les Flamands de

plus de 25 ans, mais elle est réservée aux personnes lourdement dépendantes — pas seulement âgées. Malgré plusieurs propositions de loi déposées au Parlement en ce sens, une telle assurance n'existe pas au niveau fédéral ni du côté francophone. Il serait donc important que ce type d'assurance soit instauré au niveau fédéral.

Outre les obstacles financiers, il existe aussi **des obstacles administratifs**. De nombreuses personnes sont incapables de maîtriser toutes les informations et les démarches nécessaires pour faire valoir leurs droits. Cela est particulièrement vrai chez les personnes âgées au moindre niveau d'instruction ou au statut socioéconomique plus défavorisé.

Le grand âge est une période où **les fragilités se multiplient** : fragilité physique – maladies chroniques, invalidité, mobilité réduite... -, financière (diminution des revenus, augmentation des frais, notamment de santé,...) mais aussi relationnelle (perte du conjoint, des amis, isolement affectif et social). Ces fragilités se renforcent mutuellement et, pour y faire face, **la personne âgée doit pouvoir compter sur des appuis solides** :

- **un revenu décent** assuré par un système **public** de **pensions** fort, à même de réduire les inégalités au moment de la mise à la retraite au lieu de les creuser.

- Un **réseau social** proche, qui peut être constitué par la famille, mais aussi par les voisins, les associations de quartier, ou mis en place au niveau communal (CPAS).

- Des **mesures politiques** en matière de **logement**, d'information et d'accès aux dispositifs existants, de services à domicile, de lieux d'accueil (centres de jour, maisons de repos et de soins,...), de transports, etc.

- des **dispositifs solidaires**, comme une assurance-autonomie fédérale obligatoire.

Si, comme on le dit, le degré de civilisation d'une société se mesure au traitement qu'elle réserve aux plus faibles de ses membres, la lutte contre la pauvreté des personnes âgées est un fameux défi présent et à venir. Une lutte à contre-courant du « chacun pour soi » qui marque ce début de XXI^e siècle.

Jean-Claude Viseur et Isabelle Franck
Vivre Ensemble Education
Décembre 2009

NOTES

¹ On parle de risque de pauvreté pour une personne vivant dans un ménage dont le revenu équivalent total est inférieur à 60% du revenu médian national équivalent.

² Décembre 2009

³ www.1toit2ages.be 0475/93 28 28